

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-03

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres Votants : 12

Date de la Convocation : 15/01/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT et Mme Laurie PASCAL.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné procuration à Vincent Guichardan), M. Franck BOUVARD, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY,

Secrétaire de séance : M. Patrick Vernoux

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2024, fixant les tarifs de location de la salle d'animation applicables à compter du 1^{er} août 2024.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

Utilisation de la salle				
	Extérieurs		Résidents	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Location	370 €	490 €	190 €	270 €
Sono - vidéo	60 €		60 €	
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive		Forfait de 50 € + 0,50 € par convive	
Caution salle	600 €		600 €	
Caution sono / vidéo	400 €		400 €	
Forfait ménage hors cuisine	120 €			
Eclairage extérieur	15 €			

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 28 JAN. 2026

Publiée le 28 JAN. 2026

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260119-20256-03-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-03

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	120 €
Vaisselle	70 €
Évacuation tri	50 €

Il est proposé au conseil municipal de modifier ces tarifs et d'ajouter un tarif de location pour une location de 3 jours consécutifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs :

Utilisation de la salle						
	Extérieurs			Résidents		
	1 jour	2 jours	3 jours	1 jours	2 jours	3 jours
Location	370 €	490 €	735 €	190 €	270 €	405 €
Sono - vidéo	60 €			60 €		
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive			Forfait de 50 € + 0,50 € par convive		
Caution salle	600 €			600 €		
Caution sono / vidéo	400 €			400 €		
Forfait ménage hors cuisine				120 €		
Eclairage extérieur				15 €		

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260119-20256-03-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-03

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	120 €
Vaisselle	70 €
Évacuation tri	50 €

PRECISE qu'en cas de double location sur le même week-end par des associations différentes, si rien n'a été signalé dans le quick start, le forfait de nettoyage peut être partagé en part égale entre les deux associations.

DECIDE que les prestations de la location de la salle d'animation, de la sono-vidéo, de la vaisselle et de l'éclairage extérieur sont accordées gratuitement aux associations de la commune.

DIT que le forfait ménage ne sera pas proposé aux associations.

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Patick Vernoux



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 28/01/2026
Publiée le 28/01/2026

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260119-20256-03-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026